

Butler University Digital Commons @ Butler University

Scholarship and Professional Work - LAS

College of Liberal Arts & Sciences

1986

Les clubs politiques de Caen pendant la Révolution Française

Paul R, Hanson

Follow this and additional works at: https://digitalcommons.butler.edu/facsch_papers



Part of the European History Commons, and the Political History Commons

Recommended Citation

Hanson, Paul R. "Les Clubs politiques de Caen pendant la Révolution française," Annales de Normandie, v. 36, no. 2 (May, 1986),123-141. Available from: digitalcommons.butler.edu/facsch_papers/503/

This Article is brought to you for free and open access by the College of Liberal Arts & Sciences at Digital Commons @ Butler University. It has been accepted for inclusion in Scholarship and Professional Work - LAS by an authorized administrator of Digital Commons @ Butler University. For more information, please contact digitalscholarship@butler.edu.



Paul Richard Hanson

Les clubs politiques de Caen pendant la Révolution Française

In: Annales de Normandie, 36e année n°2, 1986. Les Normands, la guerre et la politique. pp. 123-141.

Citer ce document / Cite this document :

Hanson Paul Richard. Les clubs politiques de Caen pendant la Révolution Française. In: Annales de Normandie, 36e année n°2, 1986. Les Normands, la guerre et la politique. pp. 123-141.

 $http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/annor_0003-4134_1986_num_36_2_1729$



LES CLUBS POLITIQUES DE CAEN PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (*)

Le 8 juin 1793 la ville de Caen se déclara en insurrection contre la Convention Nationale, protestant contre la proscription de vingt-neuf députés nationaux durant la révolution parisienne du 31 mai. Dans les semaines qui suivirent, Caen devint le centre principal de la révolte provinciale contre la Convention Montagnarde. La ville attira des élus de neuf autres départements bretons et normands, qui formèrent ensemble le Comité Central de Résistance à l'Oppression. La ville de Caen fournit plus de quatre cents volontaires à la force armée levée par ces départements pour marcher sur Paris et restaurer l'intégrité de la Convention. Cette marche se désintégra à la mi-juillet après une brève confrontation avec des troupes parisiennes dans le département de l'Eure et, en moins de quinze jours, toute trace de la révolte avait aussi disparu de Caen.

L'effondrement soudain de la révolte en Normandie peut être largement attribué à son manque de soutien populaire. Les personnalités dominantes de l'administration départementale du Calvados appelèrent à la révolte avec enthousiasme, et les fonctionnaires municipaux de Caen suivirent sans entrain leur exemple. Mais leurs électeurs n'apportèrent qu'un soutien limité à la tentative, et abandonnèrent la cause à la première occasion. Malgré la tentation d'une paie journalière généreuse, et l'assurance que la force ne marcherait sur Paris que simplement pour fraterniser avec les habitants de la capitale, il fallut enrôler cinq hommes de chaque compagnie de la Garde Nationale pour former le contingent de Caen. Après la brève bataille de Pacy-sur-Eure avec un bataillon parisien, de nombreux volontaires déclarèrent avoir été trompés sur l'objet de

^(*) Article traduit par Catherine M. Lambie, que nous remercions pour sa collaboration.

leur mission par leurs chefs, et la force de Caen se dispersa en quelques jours (1).

L'apathie du menu peuple de Caen durant la révolte fédéraliste révèle à quel point l'élite locale domina la politique municipale pendant presque toute la Révolution. On trouve des preuves de cette prédominance dans l'histoire du club des Jacobins de Caen, qui en 1793 était presque non-existant et avait coupé tout contact avec les Jacobins de Paris. Même après la répression du mouvement fédéraliste et le renvoi des représentants fédéralistes locaux, des représentants en mission essayèrent, sans succès, de ranimer le club des Jacobins de Caen. Le déclin de ce club avait été en effet encouragé par des administrateurs locaux, en particulier au début de 1793 quand ils appuyèrent la création d'un club rival, les Carabots, qui, dans les mois qui suivirent, remplit des fonctions presque officielles pour l'administration départementale et le conseil municipal de Caen. En août 1793, la Convention Nationale ordonna la dissolution du club des Carabots pour son rôle dans la révolte fédéraliste (2).

Cet article analysera la nature de la politique populaire à Caen en se concentrant sur ces deux clubs : leur création, leurs activités, et en particulier leurs rapports avec les administrations locales. Je démontrerai que l'élite commerçante de Caen, déjà influente sur le conseil départemental et avant le contrôle du conseil municipal, agit activement pour neutraliser le club des Jacobins en tant que force indépendante dans les affaires locales et qu'elle patronna plus tard la création du club des Carabots afin de mobiliser le soutien populaire pour sa politique et ses décisions. Deux facteurs facilitèrent la domination de l'élite sur la politique locale : le caractère commercant de l'économie à Caen, qui favorisa des liens patron-client au sein de la communauté; et la poussée de l'immigration au milieu du siècle, qui produisit une ségrégation urbaine qui rehaussa l'influence de la communauté commercante, concentrée au centre, dans les quartiers prospères, isolant et dispersant les artisans et travailleurs immigrés dans les faubourgs plus pauvres de Caen.

⁽¹⁾ Pour un récit plus détaillé de la révolte fédéraliste en Normandie, voir A. Goodwin, «The federalist movement in Caen during the French Revolution», The Bulletin of the John Rylands Library, 42, no. 2 (March, 1960), 313-343; Jeanne Grall, «Le Fédéralisme, Eure et Calvados», Bull. de la Société des Antiquaires de Normandie, 55 (1959-1960), 133-153; Frédéric Vaultier, Souvenirs de l'Insurrection Normande, dite du Fédéralisme en 1793 (Caen, 1858); et Paul R. Hanson, «The Federalist revolt of 1793: A Comparative study of Caen and Limoges», (Ph. D. Diss, U.C. Berkeley, 1981), spécialement le chapitre 4.

⁽²⁾ Réimpression de l'Ancien Moniteur, XVII, 932 (6 août 1793).

Nous savons relativement peu de la création du club des Jacobins à Caen. Aucun registre des réunions du club ou du rôle des membres n'a survécu dans les archives. Cependant, il existe un certain nombre de pamphlets jacobins et de discours publics à la bibliothèque municipale de Caen et aux archives municipales, et ceux-ci éclairent quelque peu les premiers mois de l'existence du club (3).

Le club des Jacobins de Caen fut fondé en août 1790. Comme dans la plupart des autres villes, des hommes actifs dans l'administration locale semblent avoir eu un rôle important pendant la première année. Parmi les signatures des officiers figurant sur chaque déclaration faite par le club reviennent souvent les noms de François Lecarpentier, un des premiers secrétaires du club qui fut élu notable de Caen en 1791; de Jean-René Lévêque, qui siégea au conseil municipal de Caen de 1790 à 1792 et au directoire départemental du Calvados en 1792-1793; et Claude-Jean-Baptiste Lomont. Ce dernier siégea à l'administration départementale en 1790-1791 et, par la suite, à l'Assemblée Législative et à la Convention Nationale. Dès ses débuts, le club des Jacobins de Caen participa activement au débat local de questions d'importance, en particulier celle de la Constitution Civile du Clergé, et entretint une correspondance enthousiaste avec d'autres clubs aux quatre coins du pays (4). Mais son importance sur la scène politique de Caen ne prit de l'ampleur qu'avec l'élection, en 1791, de Claude Fauchet en tant qu'évêque constitutionnel du Calvados.

Claude Fauchet arriva début mai 1791 dans le Calvados où il fut reçu plutôt froidement. Elu de justesse à la mi-avril, et au troisième tour seulement, Fauchet avait été le deuxième choix des électeurs du Calvados. Auparavant, une assemblée électorale avait choisi Gervais de la Prise, curé de la paroisse Saint-Pierre à Caen, qui avait été installé comme évêque le 16 mars. Mais, en moins de trois semaines, Gervais renonça au poste, invoquant le refus de démissionner de l'ancien évêque Cheylus comme cause de son geste (5).

⁽³⁾ B.M. Caen, Fonds Révolutionnaires; et A.M. Caen, I*275.

⁽⁴⁾ Michael L. Kennedy, The Jacobin clubs in the French Revolution: The First Years (Princeton, 1982), pp. 161 et 163.

⁽⁵⁾ Georges Lesage, ed., Episodes de la Révolution à Caen, racontés par un bourgeois et un homme du peuple (Caen, 1926), pp. 55-57; Frédéric Vaultier, Souvenirs, pp. 78-87; et Olwen Hufton, Bayeux in the late Eighteenth Century (London, 1967), p. 173.

Fauchet fut précédé à Caen par sa réputation. Sa participation à l'assaut de la Bastille, son rôle dans la fondation du Cercle Constitutionnel, et les échos de son éloquence fougueuse, tout cela fit hésiter les modérés de Caen qui contrôlaient les conseils locaux. La compassion chaleureuse et l'éloquence persuasive de l'évêque lui firent rapidement des partisans, spécialement parmi les Jacobins de Caen, et peu de temps après son arrivée Fauchet joua un rôle actif dans les affaires départementales. Dès juin, sa critique publique de deux administrateurs lui valut d'être l'objet d'une controverse. Il présenta des excuses pour ce qu'il appela une erreur de jugement; il devint un participant actif aux réunions du club des Jacobins de Caen et fut bientôt élu président du club. En novembre 1791, bien qu'étant toujours un personnage discuté, Fauchet fut élu au premier tour pour représenter le Calvados à l'Assemblée Législative (6).

Durant son bref séjour dans le Calvados, Fauchet influença profondément le club des Jacobins de Caen. Sous sa direction, l'activisme du club augmenta. En août, six membres du directoire départemental firent appel à l'Assemblée Constituante et au ministre de l'Intérieur pour obtenir la permission de déplacer leurs réunions à Bayeux, citant la présence intimidante du club à Caen et prévenant que « l'abritraire, l'insubordination et le despotisme tant populaire que militaire, menacent de tout renverser ». Le 26 août, le ministre répondit par lettre, reconnaissant « leur position alarmante » mais déclara qu'il ne pouvait autoriser le transfert de leurs réunions dans une autre ville (7).

Ce fut durant cette période qu'eut lieu la rupture entre les Jacobins et les Feuillants à Paris. Le journal régional, imprimé à Caen, Affiches, Annonces et Avis divers de la Basse-Normandie, annonça la rupture dans son édition du 24 juillet 1791. Comme commentaire, l'éditorialiste ajoutait ces mots : « le bruit court dans Paris que M. Robertspierre est fou : cette opinion paraît même assez générale ; on n'est guère divisé que sur la date de ce malheureux événement : plusieurs personnes la remontent assez haut ». Un mois plus tard, le journal annonça que les Jacobins avaient le dessus dans leur lutte avec les Feuillants, davantage de sociétés départementales s'affiliaient aux premiers qu'aux derniers (8). Initialement, le club de Caen coupe toute communication avec les Jacobins de Paris, favori-

⁽⁶⁾ Jean Chrétien Ferdinand Hoefer, Nouvelle Biographie Générale (Paris, 1858), XVIII, pp. 163-165.

⁽⁷⁾ A.N., F⁷ 36611-Calvados (Lettres du 21 août et 26 août 1791).

⁽⁸⁾ A.D. Calvados, Affiches, Annonces et Avis divers de la Basse-Normandie, 24 juillet et 21 août 1791.

sant les Feuillants, mais les liens furent rétablis rapidement avec les Jacobins. Un Bourgeois de Caen suggère dans son journal intime, exagérant probablement, que Claude Fauchet changea d'avis sur la question et que ce fut là un fait décisif (9).

La décision de rester affilié aux Jacobins de Paris intensifia l'opposition au club parmi les «honnêtes gens» de Caen. Les Affiches, dont les éditoriaux visaient clairement à plaire à l'aristocratie et aux riches bourgeois, s'associa aux attaques contre les Jacobins locaux. En octobre, une série d'articles posait la question de rhétorique « qu'est-ce qu'un club ? ». En répondant que c'était un groupe d'hommes réunis pour discuter et délibérer des affaires d'état dans le but d'influencer l'opinion publique, l'éditorialiste concluait que tous les clubs étaient donc inutiles et dangereux. « N'avons-nous pas une Assemblée Nationale ? Nous en faut-il plusieurs ? » Il était possible que les clubs aient débuté avec de bonnes intentions, affirmait le journal, mais la vanité régnait maintenant parmi eux. Ils n'apportaient pas d'éclaircissements, mais plutôt induisaient en erreur (10).

Des monarchistes et des révolutionnaires modérés de l'administration départementale prirent bientôt ensemble des mesures plus actives pour s'opposer à l'influence grandissante du club des Jacobins de Caen. Il est rapporté que des aristocrates et des bourgeois rentiers formèrent une coalition à l'automne de 1791 et tinrent plusieurs réunions clandestines pour préparer une stratégie et proposer des candidats acceptables au conseil municipal. Leurs intentions furent contrariées par une confrontation publique entre aristocrates et patriotes, la veille même des élections municipales. Ce fut à l'occasion de la célébration prévue d'une messe publique par un prêtre réfractaire à l'église Saint-Jean, le 5 novembre. A la demande des fonctionnaires de Caen, le prêtre annula la messe, mais une foule se rassembla quand même à l'église, et un échange de sarcasmes et d'insultes amena des bagarres et des coups de fusil. La Garde Nationale restaura l'ordre et arrêta plus de quatre-vingts personnes, hommes et femmes, dans ce qui devint bientôt « l'Affaire des 84 ». La fouille des détenus révéla des lettres faisant allusion à la coalition aristocratique et à ses efforts pour influencer l'élection en faveur des candidats monarchistes. Cette découverte produisit l'effet inverse, bien sûr, anéantissant la coalition. Fin janvier, l'Assemblée Législative ordonna la libération des déte-

⁽⁹⁾ Lesage, Episodes de la Révolution, p. 65.

⁽¹⁰⁾ A.D. Calvados, Affiches, Annonces et Avis divers de la Basse-Normandie, 9, 13 et 16 octobre 1791.

nus, invoquant la fouille illégale qui avait produit la seule preuve accablante. Le club des Jacobins de Caen, cible du complot des aristocrates, protesta en vain contre la décision de l'Assemblée (11).

Avant même que fut résolue « l'Affaire des 84 », éclata à Caen une autre querelle qui permit à l'administration départementale de réussir à contrôler l'influence des Jacobins, là où les aristocrates avaient échoué. L'objet du litige était la mise en place du Tribunal Criminel départemental, prévue pour le 23 janvier 1792, presque un an après que sa création eut été autorisée par la loi du 7 février 1791. Les Jacobins de Caen avaient vigoureusement protesté contre la composition de la liste des jurés, et la Garde Nationale apporta son soutien au club en refusant de participer à la cérémonie officielle, forçant par là l'ajournement de l'installation de la cour.

Le 26 janvier, dans un rapport au ministre de l'Intérieur, le directoire départemental décrivit les événements troublants des quelques jours précédents. Le 24 janvier, jour suivant l'installation manquée, une délégation du club des Jacobins, conduite par Chaix-d'Estanges et Louis Caille, envahit les salles du directoire. Le groupe indiscipliné affirma que sur la liste des jurés les aristocrates étaient plus nombreux que les patriotes. En particulier, ils dénoncèrent l'inclusion de deux professeurs d'université qui avaient signé une lettre protestant contre le serment constitutionnel. Comme l'indique le rapport du directoire:

« Une voix s'est alors élevée et a dit : « nous ne souffrirons pas dans le tribunal criminel un Boucher Deslongpars et un Deshameaux qui se sont déclarés dans l'assemblée électorale les ennemis de l'évêque du Calvados » ; et sur l'observation du président que M. le Boucher Deslongpars a été nommé par le pouvoir exécutif, commissaire près ce tribunal, il a été dit par M. d'Estanges que ni le Roi, ni les décrets, ni les corps administratifs ne les obligeraient à reconnaître les personnes qui n'auraient pas leur confiance, et que les membres du Directoire eux-mêmes qui ont

⁽¹¹⁾ Pour des détails sur « l'Affaire des 84 », voir Lesage, Episodes de la Révolution, pp. 69-71 et 78; Bonnel, « Communication au sujet des troubles du 4-5 novembre, 1791 », Bull. de la Société des Antiquaires de Normandie, XLIX (1942-1945), pp. 487-494; Consultation délibérée à Paris pour les 84 citoyens détenus dans la tour de Caen depuis le 5 novembre 1791, B.M. Caen, Rés. Fn. Br. D 156-209 (rapport à l'Assemblée Législative préparé par les députés Deseze, Vulpian, et De la Malle); et Paul R. Hanson, « The Federalist revolt of 1793: A Comparative study of Caen and Limoges », pp. 53-57.

actuellement leur confiance, s'ils venaient à la perdre, ils le leurs diraient avec la même franchise et ne les souf-friraient pas » (12).

Une série de lettres du président du département, Doulcet de Pontécoulant, au ministre de l'Intérieur, Cahier de Gerville, donne des détails sur l'évolution de l'affaire et sa résolution finale. A la base du problème était, bien sûr, la liste des jurés. Doulcet reconnaissait que la liste était « véritablement fort mauvaise », et mériterait d'être changée, mais notait la répugnance du directoire à céder à la pression populaire en s'exécutant. Il remarquait que M. Bayeux, à cause de son soutien à la monarchie et de ses sympathies aristocratiques, avait perdu la confiance de bien des citoyens dans tout le département, et avait peu de chance de la regagner. Dans une lettre, datée du 2 février, Doulcet paraissait beaucoup plus optimiste:

« Nous gagnons sans cesse du terrain sur les factieux. Nous les avons poursuivis jusque dans leurs derniers retranchements. Hier au club, nous avons remporté sur eux un avantage complet. Le succès est presqu'entièrement dû à Bougon-Longrais, notre secrétaire-général, qui a eu plusieurs fois l'honneur de se rencontrer avec vous à Paris. Caille a été terrassé, et tellement terrassé que son frère d'armes d'Estanges a cru devoir l'abandonner et même monter sur son cadavre pour achever sa défaite.

« A la fin de la séance j'ai été élu Président du Club. Je l'ai appris ce matin par un grand nombre de bons citoyens de cette ville qui depuis longtemps avaient cessé d'y aller. Ils m'ont pressé, ils ont exigé de moi que j'acceptasse; moi, j'ai exigé d'eux qu'ils fussent assidus aux séances, et je me suis dévoué. Voilà la bataille décidément engagée, c'est un combat à mort qu'il nous faut. Ou nous rétablirons l'empire de la loi à Caen, et le respect pour elle au Club, ou nous abandonnerons tous, et les affaires et le pays » (13).

Doulcet écrivit à nouveau au ministre Cahier un jour plus tard et annonça qu'il venait juste de présider une réunion paisible du club des Jacobins, où se pressaient plus de deux mille personnes. Dans ses lettres suivantes, il suggéra au ministre qu'un exemple soit fait de Chaix et Caille, mais il modéra bientôt son opinion, remarquant que les deux hommes continuaient d'exercer « une prodigieuse influence sur le peuple des fau-

⁽¹²⁾ A.N., F16 II-Calvados 1 (Personnel/Tribunaux).

⁽¹³⁾ A.N., F7 36611-Calvados.

bourgs », et que les autorités ne devraient engager des poursuites que si elles étaient assurées de réussir. Accuser les deux dirigeants de lèse-nation devant l'Assemblée Législative pour les voir ensuite acquittés (ce que Doulcet pensait probable), ne ferait que les transformer en héros populaires. Il remarquait que Fauchet, alors député à l'Assemblée, avait lui-même écrit au club des Jacobins le pressant de se joindre au conseil municipal pour exiger l'annulation de la liste entière des jurés. Quant aux poursuites, Doulcet pensait que le conseil municipal hésitait à cause de l'influence puissante du club, et considérait le directoire départemental peu enclin à risquer la faveur dont il jouissait auprès du peuple (14).

Cette affaire ne donna lieu à aucune poursuite, et la victoire de Doulcet sur ses adversaires « séditieux » semble avoir été de courte durée. Moins de deux mois plus tard, Caille siégeait à nouveau comme président du club des Jacobins, et, en novembre 1792, il fut élu procureur-syndic du district de Caen. Chaix-d'Estanges continua à prêcher du haut de la chaire de Saint-Etienne. Le directoire départemental transigea quand même en rayant les deux professeurs de la liste des jurés mais ne fit aucune autre concession. Le 11 février, le Tribunal Criminel fut enfin mis en place (15).

Malgré l'apparente victoire de Louis Caille et du club des Jacobins, cet épisode marqua un tournant important dans la vie politique de Caen. Depuis la fin de 1790, le club des Jacobins avait agi en tant qu'agent indépendant sur la scène politique du Calvados, s'efforcant d'influencer les élections locales, soutenant Claude Fauchet, exhortant aux poursuites dans «l'Affaire des 84 ». C'est à la manière extra-légale avec laquelle le club agissait, excitant le peuple à soutenir ses demandes, que Doulcet et d'autres administrateurs firent obstacle en février 1792. Doulcet comprenait les objections du club à la liste des jurés, mais ne tolérait pas le tumulte populaire qui les accompagnait. Dans les semaines qui suivirent Doulcet semble avoir réussi à maîtriser le club des Jacobins. Bien que Caille soit redevenu président, le club n'exerça plus l'influence indépendante qu'il avait eue jusque là. Les administrations locales dominaient maintenant les affaires politiques. Pendant l'année suivante, la décision du club

⁽¹⁴⁾ A.N., F^7 3661¹-Calvados, et F^{16} II-Calvados 1; et A.D. Calvados, L.10052 (Documents ayant trait à l'installation du Tribunal Criminel).

⁽¹⁵⁾ A.D. Calvados, L 386 (Transcriptions des procès-verbaux des délibérations du conseil général du district de Caen, 15 juillet 1790 - 15 janvier 1793); et A.M. Caen, D*1 (Délibérations du corps municipal et du conseil général de la commune, 18 février 1790 - 3 janvier 1792).

de Caen de se séparer des Jacobins de Paris, et la création d'un nouveau club politique à Caen se combinèrent pour réduire encore plus le rôle des Jacobins dans la politique locale.

La loyauté du club des Jacobins de Caen avait vacillé pendant la rupture de 1791 entre Jacobins et Feuillants, mais en fin de compte, le club avait réaffirmé son affiliation au club des Jacobins de Paris. Cette décision sembla sage durant le débat à propos du Tribunal Criminel, car Robespierre défendit publiquement la conduite des Jacobins de Caen. En mars, le club envoya un message démonstratif d'appréciation à Robespierre, louant son intégrité et sa contribution à la Révolution (16).

Vers la fin de l'année cependant, les Jacobins de Caen avaient changé leur position et rompu avec le club d'origine. A la suite des massacres de septembre à Paris, le club de Caen désavoua les excès des Jacobins de Paris. Il est très probable que Louis Caille joua un rôle important dans cette décision. Envoyé à Paris par le club, en janvier 1792, Caille s'était heurté à Robespierre et avait ressenti une aversion croissante pour le dirigeant parisien. On le sait avoir entretenu des relations amicales avec plusieurs députés girondins, en particulier avec la délégation marseillaise conduite par Barbaroux (17). Plus importante en ce cas, cependant, fut l'influence des députés du Calvados à la Convention Nationale. Vers la fin de 1792, le club des Jacobins écrivit à la délégation du Calvados pour demander conseil sur la question de leur affiliation. Dans une lettre écrite par Jean-Baptiste Lomont et signée par les autres députés (à l'exception de Pierre-Louis Bonnet, le seul Montagnard parmi les députés du Calvados), la délégation leur recommanda de rompre avec les Jacobins de Paris. C'est précisément ce que le club avait fait dès janvier 1793. Par là, les Jacobins de Caen rompaient leurs liens avec le club d'origine et montraient leur estime pour les conventionnels du Calvados. Cet épisode témoigne d'un changement des vues politiques de Claude Fauchet, qui donna son soutien à la recommandation de ses collègues : il suggère aussi que l'influence de Fauchet à Caen était peut-être en déclin. s'effacant devant celle de fils du pays tels que Lomont, Doulcet et Gabriel de Cussy (18).

⁽¹⁶⁾ Vaultier, p. 122.

⁽¹⁷⁾ A.D. Calvados, « Le Fédéralisme dans le Calvados », Annales du Centre Régional de Recherche et de Documentation Pédagogiques de Caen. Service éducatif, Nouvelle Série, Dossier 3 (Caen, 1977).

⁽¹⁸⁾ Vaultier, pp. 122-123; voir aussi A.M. Caen, I*275 pour une lettre du 12 février 1793, de Bonnet au club des Jacobins de Caen, dans laquelle il note son refus de signer la lettre écrite par Lomont et son conseil personnel au club de rester affilié aux Jacobins de Paris.

Même quand il se sépara des Jacobins de Paris, le club des Jacobins de Caen était nettement en déclin. Peu de membres assistaient aux réunions où l'on dit que, à défaut de questions plus sérieuses, ils passaient leur temps à chanter des chansons patriotiques (19). Le déclin du club peut être en partie attribué développement d'un autre club, les Carabots. L'origine exacte de ce groupe n'est pas certaine, mais apparemment il débuta avec la milice populaire formée dans l'été de 1789. Elle se composait surtout d'artisans et de petits boutiquiers qui s'étaient armés lors du raid de juillet 1789 sur le Château de Caen. Ils remplissaient avec exubérance leur rôle nouveau de milice publique, mais se trouvèrent relégués à l'arrière-plan après l'organisation officielle de la Garde Nationale. Pour préserver un peu de leur élan et de leur camaraderie, ils formèrent un groupe qu'ils appelèrent les Carabots, une dérivation dénigrante du mot « caporaux ». De fraternité obscure, les Carabots devinrent un club documenté le 10 février 1793, quand cinquante d'entre eux se rassemblèrent sur la Place de la Liberté, anciennement Place Royale. Il est intéressant qu'ils aient choisi cette place, bordée par les maisons de négociants aisés, plutôt que la Place Saint-Sauveur ou la Place Saint-Pierre, toutes deux plus proches du quartier artisanal de Caen. Deux jours plus tard. ils s'assemblèrent à nouveau avec une bannière, des brassards et un procès-verbal de leur réunion précédente. Ils firent vœu de n'accepter que des républicains reconnus dans leur groupe, et jurèrent de « maintenir la République une, indivisible et populaire, la liberté, l'égalité; d'observer les lois qui auront pour base ces principes, et d'exterminer tous ceux qui voudraient un autre gouvernement ». Ils déclarèrent que leur devise serait : «L'exécution de la loi ou la mort » (20).

Les Carabots, comme les Jacobins caennais, laissèrent peu de traces de leur existence. A part la proclamation publiée à la date de leur fondation, et une proposition qu'ils présentèrent à l'administration départementale durant la révolte fédéraliste, aucun document ayant trait au club n'a survécu dans les archives. Il n'existe aucune liste des membres du club. Mais la date

⁽¹⁹⁾ Lesage, p. 102.

⁽²⁰⁾ A.D. Calvados, L 10121 (Carabots: procès-verbal du 12 février 1793); voir aussi Vaultier, pp. 9-11 et 126-127; Charles Renard, Notice sur les Carabots de Caen (Caen, 1858), qui se trouve dans B.M. Caen, Rés. Fn. Br. C 315-368; et Georges Mancel, La Société des Carabots (Caen, 1857). Georges Lefebvre a noté que depuis le XVe siècle des brigands campagnards étaient connus sous le nom de carabots en Picardie et en Normandie. Ni Vaultier ni Renard ne font mention de cette origine possible du nom du club, mais Mancel la rejette totalement. Voir Georges Lefebvre, The Great Fear of 1789, trad. Joan White (New-York, 1973), p. 23.

de la création officielle du club (début 1793, quand les administrations départementales et les sociétés populaires dénonçaient Convention Nationale largement la et « l'anarchisme » « l'esprit de faction » à Paris) et l'accent mis sur le respect de la loi aussi bien dans leur devise que dans leur serment suggèrent que les Carabots étaient un groupe modéré qui ne soutenait pas le radicalisme jacobin. Ils maintenaient une présence publique active cependant, et apparemment le fait qu'ils étaient armés mettait certains citoyens respectables quelque peu mal à l'aise. Des rapports contemporains suggèrent que les Carabots éclipsèrent bientôt les Jacobins en popularité et influence (21).

Cependant, il n'est fait mention nulle part dans les documents d'un antagonisme entre les Carabots et les administrations locales. En effet, plusieurs administrateurs départementaux étaient membres du club, qui agissait souvent officieusement pour l'administration (22). Le 3 mars 1793, quand un groupe de jeunes sema le désordre lors d'un recrutement de l'armée, ce furent les Carabots qui donnèrent l'alarme et qui aidèrent les forces officielles à rétablir l'ordre. De temps en temps, des membres du club faisaient preuve de trop de zèle dans leurs actes. Ainsi le 20 avril, le conseil municipal envoya plusieurs hommes pour faire rebrousser chemin à cent cinquante Carabots armés, en route vers Argences pour « chercher du grain ». Mais les autorités officielles faisaient souvent appel à leur aide pour des recru-

Une lettre écrite par Gustave Doulcet, datée du 1^{rr} juin 1793 et adressée au citoyen Lenormand, président de la Société Populaire de Caen, suggère que René Lenormand était président du club des Jacobins au printemps 1793. Peut-être cette lettre est-elle à l'origine de la confusion concernant l'identité du président des Carabots. Je n'ai pas pu identifier formellement le Carabot Lenormand, mais il n'y a qu'un seul Lenormand, officier de la Garde Nationale, sur les listes de contribution mobilière de Caen. René Lenormand, comme Gustave Doulcet, habitait Condé-sur-Noireau. Pour la lettre de Doulcet, voir B.M. Caen, Brochures Normandes: Caen sous la Révolution. Rés. Fn. Br. D 156-209.

⁽²¹⁾ Lesage, p. 102; et Vaultier, p. 136.

⁽²²⁾ C'est Renard qui affirme que plusieurs administrateurs départementaux étaient membres du club, nommant comme exemples Pierre-Jean-René Lenormand et Pierre Mesnil. Renard et Mancel, dans ses notes aux Souvenirs de Vaultier, identifient Lenormand, qui était un directeur départemental, comme président du club. Je pense qu'ils ont tort pour deux raisons. Premièrement, la déclaration d'insurrection signée par une assemblée générale du Calvados en 1793 (A.D. Calvados, L 160 bis, Conseil Général du département: procèsverbaux des séances, 2-6-93-31-7-93) comprend deux signatures du nom Lenormand, l'un signant comme un administrateur départemental, et l'autre signant comme président des Carabots. Un examen minutieux révèle que les signatures sont clairement différentes — le même homme ne signa pas deux fois. Deuxièmement, le 25 mai 1793, une délégation de Carabots au conseil de district de Caen proposa que leur dirigeant, Lenormand, soit nommé clerc du Tribunal de Conciliation (A.D. Calvados, L 387). Il n'est guère possible que leur candidat ait été René Lenormand, qui à ce moment-là était président de l'administration départementale.

tements, des réquisitions de grain et des transports. Le 12 mars, un Carabot accompagne Louis Caille en mission officielle à Evrecy, et le 19 mai l'administration départementale assigna les Carabots à l'inspection du courrier de l'étranger. Les fonctionnaires départementaux et municipaux firent même appel aux Carabots pour conduire certaines fouilles à domicile au printemps de 1793. En avril, Bougon-Longrais, alors en mission à Paris, termina une lettre à deux collègues de l'administration départementale en donnant l'accolade « à vous et à tous les fidèles Carabots » (23).

Ce témoignage suggère que le club des Carabots était un client de l'administration départementale et probablement de l'élite des négociants de Caen. Certainement, beaucoup d'artisans et de boutiquiers qui étaient membres du club dépendaient des marchands en gros pour leur subsistance, et traitaient régulièrement avec eux. Le fait qu'ils aient choisi la Place de la Liberté comme lieu de rassemblement et que Jean-Michel Barbot, un des dirigeants Carabots, soit premier clerc au Tribunal de Commerce, suggère des rapports de clientèle. Barbot, qui devint président du club en juillet, avait obtenu son poste de premier clerc dans des circonstances équivoques juste quelques mois avant la création des Carabots (24). Le club des Carabots jouissait assurément d'une meilleure collaboration avec l'administration départementale que le club des Jacobins, que les Carabots remplaçaient maintenant comme société populaire de Caen la plus active. Il est aussi remarquable que l'ascension des Carabots ait eu lieu juste quelques mois après que la communauté commercante ait obtenu une représentation importante au conseil municipal de Caen.

Des événements durant la révolte fédéraliste montrent aussi la collaboration entre le club des Carabots et l'élite politique de Caen. Caen devint l'un des centres principaux de résistance à la Convention Nationale Montagnarde en juin et juillet 1793. Comme ailleurs, les dirigeants fédéralistes ne réussirent pas à provoquer un large mouvement de soutien pour leur campagne contre Paris, mais à Caen le club des Carabots répondit à l'appel

⁽²³⁾ Vaultier, p. 103; et A.D. Calvados, L 10024 (minutes non reliées de réunions de l'administration départementale, 1793); L 10151 (papiers concernant Bougon-Longrais); et L 10529 (la lettre de Bougon-Longrais à un administrateur départemental, 12 avril 1793).

⁽²⁴⁾ A.D. Calvados, L 10123 (la misison Lindet). Auber, l'homme que Barbot remplaça, avait été clerc au Tribunal de Commerce depuis 1768 (avant la Révolution les juges consuls remplissaient les fonctions du Tribunal). Après la révolte fédéraliste et l'emprisonnement de Barbot, Auber demanda à être rétabli dans ses fonctions, qu'il déclara avoir cédées involontairement.

aux volontaires lancé par l'administration départementale. Un lien personnel entre les dirigeants Carabots et l'élite commerçante et politique de Caen est évident ici. Pierre-Jacques-Samuel Chatry, un négociant connu de Caen, semble avoir joué un rôleclé en incitant les sections de Caen à une déclaration d'insurrection le 8 juin 1793. Chatry avait été actif dans la politique municipale depuis le début de la Révolution, d'abord comme officier puis plus tard comme notable. En 1791, il avait été élu maire de Caen, bien qu'il ait refusé le poste pour des raisons personnelles, craignant que son protestantisme ne cause des divisions politiques. Son frère, Jean-Louis-Isaac Chatry, siégea comme administrateur départemental en 1793 (25).

Frédéric Vaultier rapporte que Samuel Chatry écrivit un discours enflammé, le 8 juin, appellant les sections de Caen à se révolter contre les usurpateurs de la souveraineté nationale à Paris. Chatry donna ce discours au secrétaire de la section Liberté, qui se trouvait être Frédéric Vaultier, avec l'ordre que son auteur reste anonyme. Vaultier fit ce qu'on lui avait dit, s'adressant non seulement à la section Liberté mais aussi aux quatre autres sections, et à l'aube toutes s'étaient déclarées en état d'insurrection. Dans les semaines qui suivirent, Chatry abandonna son rôle secret pour devenir l'un des deux délégués du Calvados au Comité Central de la Résistance à l'Oppression qui se réunit à Caen à la fin juin (26).

En plus de ses fonctions au conseil municipal, en 1792-1793, Chatry fut aussi président du Tribunal de Commerce de Caen, où son premier clerc était Jean-Michel Barbot, le chef du club des Carabots durant la révolte fédéraliste. Les Carabots appuyèrent l'appel à l'insurrection de Chatry par une pétition à l'assemblée générale du Calvados (composée d'administrateurs de la ville, du district et du département) appellant à la répudiation de la Convention Nationale, au rappel des conventionnels du Calvados, à la poursuite judiciaire des partisans de Marat et autres « factieux », et à la création d'une cavalerie de deux cents hommes pour assurer la sécurité publique (27). Après cela on ne trouve plus aucune déclaration des Carabots dans les

⁽²⁵⁾ A.D. Calvados, L 10074 (Elections et actifs, 1790-1792); A.M. Caen, D*1, D*2, et K*34 (Mairie 1790-an II). L'importance et l'influence de la famille Chatry à Caen est claire, car le plus jeune frère Chatry fut élu maire l'année suivante. Lui aussi refusa le titre pour conserver son siège au conseil départemental.

⁽²⁶⁾ Vaultier, pp. 12-13; et A.D. Calvados, L 160 bis.

⁽²⁷⁾ A.D. Calvados, L 10136 (pétition Carabot non datée); et Vaultier, pp. 138-139. Bien que la pétition Carabot ne soit pas datée, son contenu et d'autres indications suggèrent qu'elle fut remise le 8 juin 1793.

archives, mais dans les semaines qui suivirent le club soutint l'administration départementale et la révolte contre la Convention. Des membres du club se joignirent au contingent de volontaires de Caen et portèrent la bannière du département comme le groupe marchait sur Evreux. Georges Mancel fait état d'un désaccord au sein du club à la fin juillet, alors que la révolte à Caen se désintégrait, mais la majorité continua de soutenir l'administration départementale (28). Au début août, comme nous l'avons déjà noté, la Convention Nationale ordonna la dissolution des Carabots. A ce moment-là, le club s'était déjà dispersé et avait détruit la plupart de ses documents.

Le club des Jacobins de Caen soutint le mouvement fédéraliste avec beaucoup moins d'enthousiasme. Ses deux dirigeants les plus importants, Louis Caille et Chaix-d'Estanges, étaient tous deux activement engagés dans la révolte et leur présence empêcha le club de manifester une opposition publique au conseil départemental. Mais depuis les débuts de la révolte on trouve des signes d'appréhension, puis de nette opposition parmi les Jacobins de Caen.

Déjà, dès la mi-juin, le club des Jacobins, présidé alors par l'administrateur du district Saillenfest, avait mis en garde l'administration départementale contre le danger que les Parisiens puissent mal interpréter les intentions des fédérés marchant sur Paris. Le club suggéra qu'une circulaire soit préparée, indiquant clairement que les volontaires normands souhaitaient seulement fraterniser avec leurs camarades parisiens, un geste qu'en effet l'assemblée générale du Calvados fit peu de temps après (29).

En juillet, une dissension ouverte avait éclaté au sein du club à-propos du rôle de la force départementale. Quatre pages manuscrites donnant les comptes rendus des débats de deux réunions du club des Jacobins pendant la première semaine de juillet sont tout ce que nous avons pour connaître l'attitude des membres du club durant cette période. A la première réunion, un des membres se plaignit du fait que par le passé des décisions avaient été prises qui allaient à l'encontre des vues de la majorité. Les minutes ne précisent pas la nature de ces décisions, mais le club décida par un vote d'annuler les actions du jour précédent, et de faire désormais au moins trois réunions publiques par semaine. Les minutes donnent l'impression que, durant ces réunions publiques, les récentes prises de position du club seraient réévaluées.

⁽²⁸⁾ Mancel, pp. 19-20.

⁽²⁹⁾ A.D. Calvados, L 10134 (lettre du 16 juin 1793).

Le lendemain, une bruyante réunion du club reprit ce débat en présence de Louis Caille et Chaix-d'Estages. Chaix accusa Charles-Pierre-Marie Aubin, alors secrétaire du club, d'avoir exhorté le peuple à boycotter la marche sur Paris. Aubin se défendit, affirmant qu'une marche armée sur Paris serait l'équivalent d'un fratricide. Mais Chaix et Caille l'emportèrent. La réunion se transforma en récriminations contre Marat et les Montagnards, mais pas avant qu'ait été fait serment de loyauté à la révolte, et que soit décidée l'expulsion de ceux qui le refuseraient (30).

Le club des Jacobins ne fit aucune déclaration publique quand la révolte commença à se désintégrer plus tard en juillet (ou du moins il ne reste aucune trace d'une déclaration), mais il est évident que deux tendances s'étaient développées à l'intérieur du club : un groupe opposé à la marche sur Paris, conduit par Aubin, François Outin, Jacques Caroger et Louis-Guillaume Harfort, qui seront tous nommés fonctionnaires locaux après l'effondrement de la révolte; et un autre groupe, prédominant en juin et début juillet, avec à sa tête Louis Caille et Chaix-d'Estanges.

Le fait que cette opposition à la révolte au sein du club des Jacobins n'affecta pas la position des fonctionnaires du Calvados est la preuve du succès avec lequel l'administration départementale avait éliminé le club en tant que force indépendante dans les affaires locales. Louis Caille et Chaix-d'Estanges, qui avaient été à la tête de l'opposition au Tribunal Criminel en 1792, étaient maintenant alliés avec les Girondins et l'administration départementale.

En août cependant, les représentants en mission Lindet et Duroy firent appel aux dissidents à l'intérieur du club pour occuper des positions aux conseils de la municipalité, du district, et du département. Lindet et Duroy espéraient aussi que ces hommes ranimeraient la participation populaire au club. Lindet lui-même assista fréquemment aux réunions du club des Jacobins en août et en septembre, et le Journal de l'Armée des Côtes de Cherbourg (un journal créé par les représentants en mission) imprimait régulièrement les comptes rendus des débats du club. Malgré ces efforts, le club ne connut pas de regain de participation, comme le rapporte le Journal de l'Armée dans l'un de ses numéros de décembre, et il n'y a aucune indication que le club des Jacobins ait repris vie dans l'année qui suivit (31).

⁽³⁰⁾ A.M. Caen, I*275 (Société Populaire).

⁽³¹⁾ A.D. Calvados, I. 10529 (Journal de l'Armée des Côtes de Cherbourg).

Les historiens considèrent souvent les clubs politiques, spécialement les Jacobins, comme l'organe le plus important de la politique populaire durant la Révolution, une sorte de forum où « le peuple » pouvait se faire entendre. Avec les assemblées de section, qui dans la plupart des villes se réunissaient plus sporadiquement, les clubs constituaient une force indépendante capable d'exercer des pressions et d'influencer des décisions politiques à la fois au niveau local et national. Cette étude a suggéré que dans le cas de Caen ce serait une interprétation trompeuse. Bien que le club des Jacobins ait en effet activement contesté la politique locale durant les deux premières années de son existence, vers le milieu de 1792 l'administration départementale avait pris les mesures nécessaires pour maîtriser le club et neutraliser son influence. A la fin de l'année, le club avait rompu ses attaches avec les Jacobins de Paris, et ne jouait plus de rôle indépendant dans la politique de Caen.

Comme les Jacobins de Caen perdaient leur importance, le club des Carabots devint la société populaire la plus active de la ville. Il est évident, cependant, que les Carabots étaient encore plus soumis aux administrations locales que ne l'étaient les Jacobins après 1792. Des membres du club des Carabots s'acquittèrent de tâches officieuses pour l'administration départementale, aidèrent des fonctionnaires municipaux lors de réquisitions de grain, et effectuèrent des fouilles à domicile au printemps 1793. Les Carabots soutinrent activement la révolte fédéraliste qui fut conduite et organisée par des administrateurs départementaux et quand la résistance du Calvados à la Convention disparut, le club des Carabots disparut aussi.

A partir de 1792, des fonctionnaires élus dominèrent la politique locale, les élus municipaux et du district s'en rapportant généralement à l'administration départementale pour les sujets d'importance. Les classes populaires de Caen contestaient rarement leurs élus, même dans le cas de la révolte fédéraliste, mais la politique de l'administration départementale était très peu soutenue par le peuple.

La passivité du menu peuple de Caen s'explique en partie par la nature de l'économie locale. A la fin du XVIII^e siècle, Caen était une ville commerçante, comme l'a démontré l'étude magistrale de Jean-Claude Perrot (32). Comme l'industrie locale

⁽³²⁾ Jean-Claude Perrot, Genèse d'une ville moderne : Cacn au XVIIIe siècle (Paris, 1975); I. pp. 318-319, 353, 358, 381, 430-432, 467-471 et 518; II, pp. 729-748.

était en déclin face à la concurrence, les fabricants se tournèrent de plus en plus vers le commerce, en particulier de la dentelle mais aussi d'autres denrées. Les foires annuelles de Guibray et de Caen devinrent la deuxième et la troisième de France à partir de 1740. Entre 1750 et 1789, les échanges commerciaux à Caen augmentèrent de 50 %. Des négociants locaux avaient des visions ambitieuses, voyant Caen devenir un port important qui rivaliserait avec Le Havre et Rouen. Pour parvenir à ce but, ils présentèrent avec persistance des requêtes aux autorités royales pour des améliorations dans le port de Caen et un redressement de l'Orne afin de faciliter l'accès à l'océan. Ces améliorations furent achevées, en partie seulement, avant la Révolution, mais il est clair qu'à ce moment-là le commerce dominait l'économie locale : en 1792, les salariés représentaient 18 % seulement de la population de la ville, et 60 % d'entre eux étaient employés à des occupations ayant souvent trait au commerce. Caen était surtout une ville d'artisans établis à leur compte, de boutiquiers et de négociants (33).

L'économie commerçante de Caen engendra le développement de liens étroits entre l'élite de la ville et le menu peuple, les clercs, courriers, livreurs, et manœuvres, employés d'entreprises commerçantes et artisanales. Pendant la Révolution, le club des Carabots représenta l'exemple le plus frappant du rapport patron-client entre les marchands de Caen et les artisans et travailleurs avec qui ils faisaient affaire et qu'ils employaient. Le choix de la Place de la Liberté pour la première réunion publique du club montre la déférence que les Carabots témoignaient à l'élite commerçante de Caen dont les maisons bordaient cette place; de même qu'est révélateur le fait que Michel Barbot, futur président du club, ait obtenu son poste de premier clerc du Tribunal de Commerce quelques mois seulement avant la création des Carabots. Significatifs aussi sont les rapports de travail qu'avait Barbot au Tribunal de Commerce, avec Samuel Chatry, l'un des négociants et dirigeants politiques les plus connus de Caen.

Les rapports patron-client créés par les réseaux commerçants de Caen aidèrent à résoudre certaines tensions sociales, et à renforcer la position dominante de l'élite politique commerçante. Mais pour comprendre la nature de la politique locale

⁽³³⁾ Comparez ceci à une ville textile telle qu'Elbeuf, où 56 % de la population étaient composés de salariés en 1780, travaillant presque tous dans l'industrie textile. Voir Jeffrey Kaplow, Elbeuf during the Revolutionary Period: History and Social Structure (Baltimore, 1964), pp. 67-69; et Perrot, I, pp. 265-273.

durant la Révolution, il est aussi important de remarquer l'afflux d'immigrants à Caen vers le milieu du XVIII^e siècle, et la géographie urbaine produite par cette immigration. La population de Caen augmenta dynamiquement durant sa période d'expansion économique, de 1725 à 1770. En 1725, la population de la ville était estimée à un peu plus de 27 000 habitants. En 1753, elle n'était encore que de 32 000 habitants, alors que le recensement de 1775 montre une augmentation impressionnante et un compte exact de 40 858 habitants, le chiffre le plus élevé du siècle. A peu près 70 % de l'augmentation de la population étaient dus à l'immigration. En 1793, après une période de stagnation économique et les troubles de la Révolution, la population était retombée à 34 996 habitants (34).

La poussée démographique produisit à Caen, en 1789, une géographie urbaine caractéristique d'une ville moderne. Selon Jean-Claude Perrot, avant 1770 la vague considérable d'immigrants avait tendance à s'installer dans le centre artisanal et commerçant, où ils s'intégraient relativement rapidement au tissu social de la ville. A peu près à ce moment-là, cependant, les paroisses du centre atteignirent leur point de saturation, et une période de stagnation économique débuta. Les immigrants s'installaient maintenant dans les faubourgs. Ils y furent rejoints par la population marginale du centre, qui se déplaça vers la périphérie de la ville, économiquement plus diversifiée, où les loyers étaient moins élevés et où l'on pouvait augmenter son revenu avec un coin de jardin ou la pêche. En 1789, un cercle d'immigrants récents entourait les immigrants plus anciens établis plus près du centre. La ligne des anciens murs de la ville était maintenant remplacée par une frontière invisible, séparant les quartiers du centre, commerçants et prospères, des faubourgs, habités surtout par les pauvres. Les faubourgs ressemblaient à de petits villages, très étroitement unis, avec une solidarité réelle entre voisins (35).

Cependant, cette solidarité ne se transforma jamais en activisme politique. Les habitants de ces quartiers périphériques ne furent jamais bien intégrés aux affaires municipales, que ce soit avant ou pendant la Révolution. Le peuple des faubourgs, bien que représentant à peu près 44 % de la population de la

⁽³⁴⁾ Perrot, I, pp. 103-165. Les statistiques de la population de 1725 et 1753 furent basées sur les registres de la gabelle; en 1775 un rôle nominatif fut calculé pour la moitié de la ville (probablement les quartiers peuplés du centre), tandis que dans l'autre moitié la population fut estimée au nombre de foyers; en 1793 des fonctionnaires municipaux firent un recensement précis.

⁽³⁵⁾ Perrot, I-II, pp. 54-55, 267, 525, 605, 622, 634-635, 811-816 et 926.

ville en 1789, exerçait très peu d'influence sur les affaires de la cité et avait très peu de représentants au conseil municipal. Des cinq sections de Caen créées en 1790 à des fins électorales, deux comprenaient presque tous les faubourgs: Union et Egalité. Entre 1790 et 1793, ces deux sections déléguèrent huit officiers seulement au conseil de Caen, alors que les trois sections des quartiers du centre en déléguèrent soixante-dix. Cette représentation était au moins en partie le résultat de la façon dont le conseil municipal délimita les sections en 1790. Les quartiers du centre, les quartiers résidentiels et les quartiers d'affaires de l'élite commerçante dominaient la politique municipale de façon écrasante (36).

Les liens patron-client, résultant d'une économie commercante, et la ségrégation spatiale se combinèrent pour constituer en 1789 un obstacle quasi insurmontable à la participation politique réelle des classes populaires de Caen. Elles demeurèrent isolées dans les faubourgs, dépendant de l'élite commercante pour leur subsistance et insuffisamment organisées pour s'assurer un certain pouvoir politique. Il est vrai qu'en 1792 le club des Jacobins défia l'administration départementale. Mais bien qu'il soit prouvé que le peuple des faubourgs ait soutenu Caille et Chaix-d'Estanges dans ce défi, il ne semble pas qu'il ait contrôlé le club à ce moment-là. De toute façon, l'administration départementale prit rapidement des mesures pour neutraliser le club et diminuer son influence, et moins d'un an après, les Carabots plus soumis firent leur apparition, apparemment encouragés par la communauté des commerçants de Caen. C'est de cette manière que l'élite politique de Caen et du Calvados défendit la loi et l'ordre, et, ce faisant, s'assura la main-mise sur les affaires locales pendant la période révolutionnaire.

Paul R. HANSON
Assistant Professor,
Butler University, Indianapolis

⁽³⁶⁾ Voir Paul R. Hanson, The Federalist revolt of 1973: A Comparative study of Caen and Limoges, chapitre 6, pour une discussion plus approfondie de la composition sociale du conseil municipal de Caen pendant la Révolution.